

Radio Polynésie le 3 juin 2010

Retraités : Il n'y aura pas de mesure de compensation après l'ITR.

Axelle : L'ITR ne sera pas réaménagé. A l'occasion des questions d'actualité au Sénat, le représentant de St Pierre et Miquelon, Denis Detcheverry, a demandé une nouvelle fois au Gvt s'il envisageait des mesures de compensations un an après la réforme de l'ITR. Non répond le Gvt sur la base d'un rapport qui viendrait d'être publié au JORF.

Eric Woerth, ministre de la fonction publique : « Ce rapport ne dit pas qu'il faut revoir, pour la dixième fois, ce dispositif d'ITR, parce que en concluant que cette réforme est progressive et en concluant qu'elle est équitable, si on changeait, si on prenait des mesures de compensations par rapport au dispositif d'aujourd'hui, je pense que ça reviendrait à créer un nouvel avantage. Et que je rappelle quand même que l'ITR est modifiée, mais que les gens qui en bénéficient, les personnes qui sont dans l'ITR aujourd'hui, ben ils vont en bénéficier toute leur vie. Je rappelle qu'on peut entrer dans le dispositif ITR jusqu'en 2028, jusqu'en 2028, progressivement, mais jusqu'en 2028, et que comme il y a réversion sur les pensions d'ITR, à la limite ça vous entraîne jusqu'en 2070. Donc, c'est quand même une réforme qui, me semble-t-il, a été parfaitement calibrée et le rapport du Gvt le montre et le prouve. »